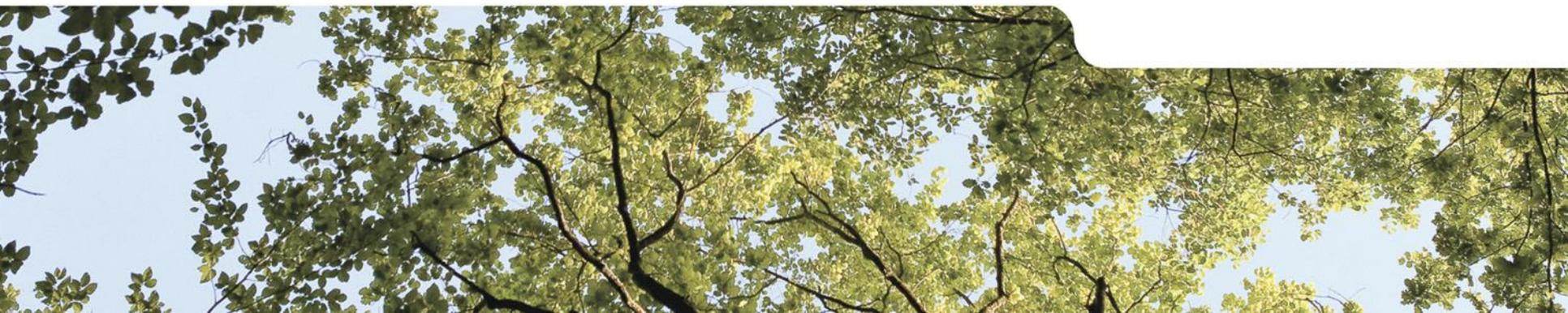


Mise en place de bénévoles forestiers
Massif de Fontainebleau

Réunion du comité de suivi

19/03/2020



Ordre du jour

Sommaire:

- Tour de table
- Rappel de l'historique du projet
- Objectifs du projet
- Les missions
- Gouvernance
- Fonctionnement
 - Frais
 - Kit du bénévole
- La formation
- Le suivi des bénévoles
- Rétroplanning
- Questions diverses



Rappel du contexte du projet

- Le massif de Fontainebleau est le 2^e plus grand massif domanial de France
- Etude de la fréquentation en 2013 montre qu'il y a plus de 10 millions de visites par an
- Prévu dans le contrat de projet Forêt d'Exception
- Une attente importante:
 - Politique (communication du Maire de Fontainebleau)
 - Citoyenne (sollicitation courante pour participer)



Objectifs

- Renforcer l'information du public et sa sensibilisation aux bonnes pratiques
- Renforcer la prévention et l'augmentation des connaissances sur les besoins d'entretien du massif
- Renforcer le dialogue entre les visiteurs et l'ONF
- Améliorer la transmission des messages
- Pérenniser le partenariat local autour de la forêt (associations, élus, habitants et autres usagers de la forêt)



- Quels besoins:
 - Informer le public sur différents sujets:
 - Les bonnes pratiques
 - Par type d'usagers: promeneurs, grimpeur, vélo, cavalier
 - Les feux
 - L'érosion
 - L'utilisation du drone en forêt
 - La préservation de la biodiversité et du patrimoine
 - Chien tenu en laisse d'avril à juin
 - Préservation des gravures rupestres, des abris de carriers
 - Préservation de la flore: piétinement, ramassage (champignons, jonquilles...)
 - Préservation de la faune: dérangement
 - Les consignes de sécurité: tiques, chenilles...
 - La gestion des déchets
 - Les autres pratiques sportives: slite line, volley (ou autre jeu) sur les sites de sable, courses d'orientation
 - Aucun pouvoir de police, il s'agit de missions de prévention et de sensibilisation



- Quels besoins:
 - Certains sujets ne seront pas de leur ressort, cependant nous devons leur donner des informations pour qu'ils puissent répondre en cas de besoin
 - La sylviculture et la chasse
 - Bien sûr, nous ne leur demanderons pas d'être les ambassadeurs du travail réalisé par l'ONF, mais ils seront questionnés sur ces sujets. L'idée est de leur donner quelques informations générales pour pouvoir répondre en cas de besoin
 - Ils pourront alors nous faire remonter ces questionnements
 - Où et quand :
 - Les lieux de fortes fréquentations
 - Forêt de Fontainebleau: Apremont, Franchard, Faisanderie, Bord de ville (du carrefour des 8 routes, à la tour Denecourt / Croix du Calvaire), Epine (nord et sud), Barbizon, perspective Maintenon?, Rocher Canon?, Rocher Cassepot?, Cabaret Masson?
 - Forêt des Trois-Pignons: Noisy-sur-Ecole, croix Saint-Jérôme, Sable du cul du chien, diplodocus, sentier des 25 bosses, Canche aux Merciers?
 - Forêt de la Commanderie: Eléphant, Dame Jouanne
 - Pendant la saison de forte fréquentation: d'avril à octobre/novembre, principalement les week-ends, jours fériés et mercredi après-midi



- Gouvernance partagée avec l'ONF
- Gestion des bénévoles ? De la logistique?
- Détail des solutions possibles pour faire appel à du bénévolat:
 - Deux possibilités:
 - Le bénévolat
 - Le volontariat
 - Côté ONF, ces missions sont clairement définies depuis une note de service du 12 novembre 2019



- Note de service de 2019 :
 - « opportunités de sensibilisation efficaces auprès des citoyens »
 - Actions d'intérêt général (protection de l'environnement, prévention des risques naturels et accueil du public)
 - Les missions se limiteront aux thématiques suivantes: « **protection du patrimoine naturel**, sauvegarde de la biodiversité et de la qualité des paysages, lutte contre les effets du changement climatique, **prévention des risques naturels**, accessibilité au public des milieux naturels et la **protection du patrimoine historique, archéologique et culturel** »
 - Si la dimension productive de la forêt n'entre pas dans le champ de missions qui peuvent être confiées, les services ayant recours à des bénévoles ou des volontaires veilleront à que cette dimension apparaisse clairement dans les échanges avec ces citoyens, comme une dimension fondamentale des forêts publiques, celles-ci ne devant à leurs yeux pas se limiter à un rôle de protection et d'accueil
 - Doivent faire l'objet d'une préparation, d'un encadrement et d'un suivi, l'ONF ayant la responsabilité de s'assurer de la bonne exécution des missions confiées
 - Les missions doivent avoir un contenu précis, d'une planification, d'une préparation pour en assurer la sécurité, d'un pilotage et d'un accompagnement
 - Chaque mission doit faire l'objet d'accueil des participants, présentation de la mission, ses objectifs, son contexte, consignes de sécurité et conduites à tenir en cas de situation à risques.
 - Au titre de la collaboration avec l'ONF, les bénévoles et volontaires sont couverts en responsabilité civile en cas d'accident ou de dommage
 - Les territoires devront se doter d'une organisation et d'un pilotage permettant le bon fonctionnement et le respect du dispositif

- Note de service de 2019 :
 - 2 dispositifs:
 - **Bénévolat**
 - Engagement libre, sans contrepartie, ni rémunération
 - Assuré par l'ONF ou confiée par convention à une association (à privilégier)
 - Si assuré par **l'ONF**: obligation de passer par la Réserve civique, dans les domaines suivants: accueil du public, DFCI, maintien et valorisation de la biodiversité, prévention des risques naturels, protection de l'environnement, restauration et valorisation du patrimoine historique forestier. Pour tout citoyen de plus de 16 ans. À déclarer au préfet et passer par la plateforme: <https://reserve-civique.beta.gouv.fr/proposer-mission>
 - Pas de rémunération, mais défraiement à hauteur des frais réellement engagés
 - Mission ponctuelle (en une fois) ou mission récurrente(plusieurs fois et sur plus de 3 mois)
 - Signature d'une convention d'engagement entre le candidat et le directeur de l'agence territoriale, qui rappelle la qualité du bénévole réserviste, précise la nature, la fréquence, le lieu d'exécution et la durée de la mission. En fin de mission, attestation de reconnaissance de participation à une action bénévole
 - **Convention avec une association:**
 - Dans tous les cas, la supervision des actions bénévoles par un agent de l'ONF est nécessaire, l'Office étant garant de la bonne gestion des milieux naturels dont il a la charge

- Note de service de 2019 :
 - 2 dispositifs:
 - Volontariat
 - Engagement réciproque contractuel
 - Demande de 2 services civiques pour 2020
 - 4 missions possibles:
 - Accueil, information et médiation auprès du public fréquentant des espaces naturels
 - Préservation et promotion de la biodiversité
 - Éducation et sensibilisation à l'environnement
 - Valorisation du patrimoine naturel et architectural
 - Les forêts d'Exception, urbaines, péri-urbaine et touristiques bénéficieront en priorité de ces missions
 - Durée de 6 à 12 mois et au moins 24h hebdomadaire
 - De 16 à 25 ans
 - Recrutement via le site du service civique ou plateforme de recrutement de l'ONF
 - Assignation d'un tuteur obligatoire et obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne de minimum 2 jours (volet théorique donné par l'organisme agréé et PSC1)
 - 2 jours de congés par mois
 - Indemnisation

Gouvernance / Principes

- L'idée est donc de faire appel à des bénévoles:
 - Est-ce qu'une association se sent de porter le projet via une convention?
 - Appel de l'ONF à la réserve civique?
- Si accueil de service civique:
 - Ils pourront aider à l'organisation de ces missions
 - Participer aux tournées
 - Aider au suivi des consignes
- Voir la possibilité d'accueil des stages internationaux (type chantier de jeunes bénévoles, mais ne pourra être porté que par une structure autre que l'ONF)



- Fonctionnement
 - Organisé par binôme ou trinôme
 - Jamais seul pour des raisons de sécurité
 - Dans un premier temps, bénévoles qu'à pied.
 - Évolutions possibles à étudier (question de l'assurance et de la logistique): à cheval et à vélo
 - Etre identifiable
 - Nom de cette brigade ??
 - Eco-rangers: trop associé à l'image des rangers aux Etats-Unis, donc associés aux missions de police
 - Brigade verte: associés à l'environnement. Ici les missions sont surtout l'accueil du public
 - Bénévoles forestiers: utilisation du mot « forestier » qui pourrait amener une confusion sur leur missions (hors sylviculture)
 - Des idées?
 - Avoir une identité propre, facilement identifiable (mais différent de l'ONF)



- Fonctionnement
 - Défraiement des bénévoles
 - Si directement l'ONF:
 - Défraiement prévu: repas du midi et indemnité kilométrique (depuis domicile ou lieu de départ, c'est-à-dire le lieu où le bénévole pourra récupérer le kit)
 - Si directement géré par une association:
 - Subvention versée par l'ONF pour le repas du midi et les indemnités kilométriques
 - Suivi des bénévoles
 - Gestion ONF
 - Adresse générique pour postuler
 - Compte-rendu des week-ends sous forme d'un mail accompagné de photos si nécessaire
 - Les brigades voitures et équestres de l'ONF seront au courant des lieux parcourus par les bénévoles pour les rencontrer
 - Planning des bénévoles
 - Organisation des jours
 - Lien avec les événements autorisés: présence des bénévoles souhaitée sur les gros événements

- Fonctionnement
 - Kit du bénévole
 - Gilet / Casquette
 - Prévoir au moins 3 kits
 - Un sac à dos (à voir côté ONF si on en a encore en stock)
 - 1 fiche plastifiée avec les numéros d'urgence et les personnes à contacter en cas de besoin
 - Quelques flyers
 - Carte de la forêt
 - Liste des points à parcourir
 - Le livret du bénévole
 - Sacs poubelles (si rencontre de déchets, autant être équipé)
 - Lieu de stockage du kit? Récupération du kit avant les tournées?



- **Recrutement des bénévoles**
 - Être âgé d'au moins 16 ans (avec accord parental si moins de 18 ans)
 - Chaque bénévole devra envoyer un CV et une lettre de motivation



Formation / Recrutement des bénévoles

- Formation
 - Chaque bénévole devra avoir suivi une formation d'une journée avec l'ONF
 - Présence de l'ONF (Sophie David, Guillaume Larrière, pour les premières formations, puis déléguée à Erika?)
 - Présence de partenaires pour participer à la formation: AFF, ANVL, ...?
 - La formation devra avoir lieu le samedi
 - Nombre de formation:
 - Avant la saison prévoir 2 dates
 - Pendant la saison : 2 autres dates
 - Le nombre de formation pourra être ajuster en cas de besoin
- Contenu de la formation
 - Informations générales sur:
 - La gestion forestière
 - L'ONF à Fontainebleau
 - Les bonnes pratiques
 - L'érosion
 - La richesse de la faune et flore de Fontainebleau et sa fragilité
 - La préservation du patrimoine
 - Rappel sur les consignes et les missions
 - Le bénévole repartira de la formation avec un livret qui contient toutes les informations
 - Formation aux premiers secours (partenariat avec le SDIS77?), en complément



Suivi des bénévoles

- Avant la formation, chaque bénévole signe la charte d'engagement du bénévole
 - Signé entre le bénévole et le directeur d'agence (via une association ou pas)
 - La charte est à signer chaque année (permet de refaire le point sur l'engagement de chaque bénévole)
 - L'ONF peut se réserver le droit de refuser un bénévole après la formation ou après des remontées du terrain (non respect de la charte)
 - Le bénévole est formé une première fois. Les années suivantes, il participera à la réunion de lancement de la saison
- Chaque bénévole s'engage pour la saison à réaliser au moins 4 journées de bénévolat sur l'ensemble de la saison
- Une personne référente à l'ONF
- Deux temps de réunion prévus avec les bénévoles:
 - Au début de la saison: pour rappeler les messages, les bonnes pratiques, le fonctionnement
 - A la fin de la saison, l'ONF propose d'organiser un repas avec les bénévoles
 - Ce sera aussi l'occasion de présenter le bilan de l'année
- Mise en place d'un comité de suivi
 - Composé de représentants des associations partenaires et des autres partenaires
 - Faire le suivi de cette mission
 - Réfléchir sur les évolutions et les adaptations à réaliser

Rétro planning

- 19 mars: première réunion du comité de suivi
- Avril : réalisation du livret de formation
 - Échanges avec les différents partenaires pour réaliser le livret
- Mai (si possible):
 - Communication sur le recrutement des bénévoles
 - Première quinzaine de mai: prévoir la première formation
 - Lancement des premières tournées pour les Naturiales?
- Juin
 - 2^e formation
- Suspension des tournées entre mi-juillet et mi-août?
- Reprise fin août des tournées
- Fin des tournées, courant novembre (en fonction de la météo)
- Mi-novembre:
 - Réunion du comité de suivi
 - Repas des bénévoles et bilan de la première saison



Questions diverses

- Questions:



Merci pour votre attention!

